

## SOMMAIRE

### - Les éléments de la réforme

### - Pourquoi réformer le service national ?

### - Le débat sur l'avenir du service national

- . l'organisation du débat
- . les conclusions de l'Assemblée nationale
- . les conclusions du Sénat
- . la consultation locale
- . les principaux enseignements du débat local

### - La réforme du service national

- . la fin du service national actuel et la période de transition
- . le rendez-vous citoyen
- . le service volontaire
- . le devenir du service militaire adapté
- . le dispositif législatif

### - Annexe

- . synthèse des questionnaires aux maires et aux associations (IPSOS)

## LES ELEMENTS DE LA REFORME

**- La disparition progressive du service national actuel, à partir du 1er janvier 1997**

**- Le maintien des opérations de recensement**

**- La création d'un rendez-vous citoyen**

**- L'instauration d'un service volontaire dans trois domaines :**

. sécurité et défense

. cohésion sociale et solidarité

. coopération internationale et aide humanitaire

## **POURQUOI REFORMER LE SERVICE NATIONAL ?**

**La réforme du service national est aujourd'hui une nécessité.**

**Elle n'est pas la sanction d'un échec.** Pendant plusieurs décennies, le service national a contribué efficacement à notre défense et a constitué un lieu de brassage social. Les Français ont souvent gardé de ce passage sous les drapeaux le souvenir d'un temps fort de leur existence.

Pour autant, le service national apparaît aujourd'hui inadapté aux yeux de beaucoup de nos concitoyens. Il n'est plus à même de tenir le double rôle qui fut le sien jusqu'ici dans notre histoire, ni au regard des besoins nouveaux de notre défense, ni dans sa fonction sociale.

### **– De nouveaux besoins militaires :**

En présence de menaces qui ont profondément évolué, c'est moins le nombre qui détermine l'efficacité militaire que la disponibilité immédiate, la cohésion des unités, leur expérience et la maîtrise qu'elles ont d'armements de plus en plus sophistiqués.

Pour cette raison, le Président de la République a décidé de professionnaliser les armées.

### **– Un rôle social en question :**

Le service national actuel est perçu comme inégal dans ses conditions d'exécution, tant au sein des armées qu'entre les formes militaires et civiles. En outre, un nombre significatif de jeunes, pour lesquels il pourrait constituer une occasion d'intégration sociale et professionnelle, en sont dispensés ou exemptés.

Deux options étaient possibles : y mettre fin purement et simplement, ou rechercher **une autre formule plus apte à contribuer au renforcement de la sécurité et de la cohésion de notre communauté nationale.**

C'est pour définir les termes de cette seconde option qu'un grand débat a été organisé autour de cette question de société.

## L'ORGANISATION DU DEBAT

En annonçant, le 22 février dernier, la professionnalisation des forces armées, le chef de l'Etat a souhaité que les conséquences de cette décision sur l'avenir du service national fassent l'objet d'un large débat.

Ce débat a pris la forme d'une consultation conduite au niveau national et au niveau local.

### - Au niveau national :

L'Assemblée nationale a créé en son sein une mission d'information commune présidée par Philippe SEGUIN. Au Sénat, c'est la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées présidée par Xavier de VILLEPIN, qui a conduit cette réflexion. Les deux assemblées ont procédé à l'audition de nombreuses personnalités.

### - Au niveau local :

Les maires ont organisé des débats dans leur commune, avec le concours des associations.

Les conclusions du débat ont été communiquées selon le calendrier suivant :

- le 14 mai : publication des conclusions de la commission du Sénat ;
- le 20 mai : recueil par le ministère de la défense des synthèses du débat local établies par département ;
- le 23 mai : publication des conclusions de la mission d'information commune de l'Assemblée nationale.
- le 25 mai : envoi des résultats du débat local au Président de la République.

## LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL

### Les conclusions de l'Assemblée nationale

La mission d'information commune de l'Assemblée nationale, présidée par Philippe SEGUIN, a rendu publiques le 23 mai les principales conclusions du rapport rédigé par Olivier DARRASON.

Plusieurs hypothèses sont écartées :

1. – **La suppression de toute forme de conscription n'est pas réaliste. Elle priverait le pays de la connaissance de la jeunesse que lui apportent les opérations de sélection et supprimerait toute capacité de remontée en puissance si la situation l'exigeait.**
2. – **L'instauration d'un service obligatoire à composante civile prédominante ne paraît pas possible.** Les capacités d'accueil dans les formes civiles sont limitées, le principe d'une obligation appliqué à un service civil paraît fragile sur le plan juridique, sa mise en oeuvre soulèverait des difficultés insurmontables : concurrence avec des emplois existants, inégalités, encadrement...
3. – Le maintien d'un service militaire ou civil obligatoire de courte durée serait incompatible avec la professionnalisation et se heurterait à un problème de financement.

Est proposée l'instauration d'un rendez-vous citoyen, prolongé par des volontariats :

1. – Le rendez-vous citoyen consacrerait le **lien entre le citoyen et la nation** et constituerait un acte positif de citoyenneté.
2. – Il donnerait lieu principalement à une **évaluation** médicale, psychotechnique et sportive, à une **sensibilisation à la défense et à la vie citoyenne**, à des actions en faveur de l'**insertion des jeunes**, à une **information sur les volontariats**.
3. – **Plutôt qu'un "service volontaire", il convient d'organiser les conditions de différents volontariats** reposant sur une base conventionnelle et un partenariat liant l'Etat, les volontaires et l'organisme d'accueil.

# LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL

## Les conclusions du Sénat

Présidée par Xavier de VILLEPIN, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a rendu publiques ses conclusions le 14 mai, sous la forme d'un rapport d'information rédigé par Serge VINÇON.

Trois constatations :

1. – **Le service national actuel ne saurait être maintenu.** Son contenu militaire ne correspond plus aux besoins de notre défense et il ne remplit plus la fonction de brassage social qui fut la sienne au début de ce siècle.
2. – **La professionnalisation des armées, accompagnée d'un système de réserves performant, apparaît inéluctable et souhaitable.**
3. – Ni la suppression, ni le simple aménagement de la formule actuelle ne constituent de bonnes solutions. **Seule l'instauration d'un service national volontaire ouvert aux filles comme aux garçons est réaliste.**

Cinq propositions :

1. – L'esprit de défense est indispensable à notre société, mais c'est à l'Ecole d'assurer l'enseignement des valeurs républicaines par **l'enseignement de l'instruction civique et de l'histoire.**
2. – L'instauration d'un service volontaire nécessite **des incitations** et doit **garantir aux jeunes une continuité dans leur cursus de formation.** Son contenu et ses conditions d'exécution doivent être examinés avec soin.
3. – La **réorganisation des réserves** et l'**octroi de garanties légales** aux réservistes constituent le corollaire indispensable de l'armée professionnelle.
4. – **Un vigoureux effort de communication** doit être entrepris par les armées pour réussir la professionnalisation.
5. – **Le principe de la conscription, ainsi que les opérations de recensement et de sélection doivent être préservés.** Les actuels "trois jours" pourraient être ouverts aux jeunes filles et aménagés autour d'actions d'évaluation, d'instruction civique et d'information sur les carrières de l'armée, de la gendarmerie, sur les différentes formes de service volontaire et les réserves.

## LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL

### La consultation locale

Le 21 mars 1996, le Premier ministre a adressé à chaque maire de France une lettre lui demandant d'organiser un débat sur l'avenir du service national.

Pendant les deux mois de la consultation :

– **une dizaine de milliers d'actions d'information et de dialogue** ont été dénombrées à travers le territoire : réunions publiques, conférences de presse, tables rondes, sondages, débats dans les établissements scolaires, registres ouverts en mairie, courriers des lecteurs...

– **11 314 questionnaires** ont été remplis par les **maires**, soit 31% des communes ;

– **8 347 questionnaires** ont été renvoyés par des **associations**.

A partir de tous ces éléments, un rapport a été établi par le préfet de chaque département, en métropole et outre-mer.

Sur la base de ces rapports et des réponses aux questionnaires remplis par les communes et les associations, **un document de synthèse a été remis, le 24 mai, au ministre de la défense.**

Les résultats du débat local ont été transmis le 25 mai au Président de la République.

## **LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL**

### **Les principaux enseignements du débat local**

- La nécessité d'une réforme du service national actuel est pleinement reconnue.**
- La professionnalisation des armées suscite une large adhésion.**
- Les Français manifestent leur attachement au maintien d'un lien entre la Nation et son armée.**
- Une préférence pour le service volontaire se dégage, notamment chez les plus jeunes.**
- Une formule combinant obligation et volontariat est fréquemment évoquée.**



## **LA FIN DU SERVICE NATIONAL ACTUEL ET LA PERIODE DE TRANSITION**

### **La fin progressive du service national actuel**

Afin d'accompagner la professionnalisation des armées pendant la période couverte par le projet de loi de programmation militaire 1997-2002, il sera progressivement mis fin au service national actuel.

Les jeunes Français nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1979 effectueront leur service national selon le régime en vigueur aujourd'hui.

Le nombre d'appelés du service national actuel ira ainsi en diminuant. Cette diminution progressive permettra à la fois :

- d'accompagner la réduction du volume des armées telle qu'elle est prévue dans le projet de loi de programmation militaire ;
- de continuer à répondre aux besoins des ministères civils.

### **La création du rendez-vous citoyen**

A partir de 1997, les jeunes gens nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1979 seront appelés au rendez-vous citoyen qui sera également ouvert aux jeunes filles désireuses d'effectuer un service volontaire.

A la fin de la période de transition, c'est-à-dire en 2002, toutes les jeunes filles seront appelées, comme les garçons, à participer au rendez-vous citoyen.

## LE RENDEZ-VOUS CITOYEN

### **Pourquoi un rendez-vous citoyen ?**

Le rendez-vous citoyen répond à quatre objectifs :

- établir le bilan médical, scolaire et socio-professionnel de chaque jeune Français ;
- contribuer à l'insertion des jeunes en difficulté en les orientant vers les organismes capables de leur proposer un accompagnement personnalisé ;
- présenter aux jeunes les diverses formes de volontariat et l'intérêt qu'elles revêtent, tant pour la communauté nationale que pour ceux qui choisiraient de s'y engager ;
- apporter une information civique sur la citoyenneté, le fonctionnement de nos institutions et les enjeux de notre défense.

### **Qui concernera-t-il ?**

A partir de 1997, le rendez-vous citoyen s'appliquera :

- de manière obligatoire aux jeunes garçons nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1979 ;
- aux jeunes filles qui auront manifesté le désir d'accomplir un service volontaire.

Au terme de la période transitoire, toutes les jeunes filles seront appelées à y participer dans les mêmes conditions que les garçons.

### **Pour quelle durée ?**

Le rendez-vous citoyen durera une semaine.

## LE SERVICE VOLONTAIRE

Le volontariat permettra aux garçons et filles qui le choisiront de vivre une expérience fondée sur la générosité et la participation personnelle à un projet collectif. Il pourra s'effectuer dans trois domaines.

### **1. – La sécurité et la défense**

Ce service pourra être effectué :

- dans les armées ;
- dans la gendarmerie nationale ;
- dans la police nationale ;
- dans les douanes ;
- comme pompiers, au sein des unités de la sécurité civile ;
- au service de la protection de l'environnement.

### **2. – La cohésion sociale et la solidarité**

Cette forme de volontariat s'accomplira au sein d'organismes publics ou associatifs d'accueil, d'insertion ou d'urgence sociale.

### **3. – La coopération internationale et l'aide humanitaire**

Cette forme de service permettra d'affirmer l'engagement international et le rayonnement de la France.

## LE DEVENIR DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE

**Le service militaire adapté sera maintenu.**

Il reposera sur le volontariat et sa durée ne sera pas réduite.

Sa contribution à l'insertion professionnelle des jeunes dans les départements et territoires d'outre-mer sera favorisée par des mesures spécifiques :

- les volontaires percevront la même solde qu'en métropole ;
- leurs conditions de vie, d'hébergement et d'activité seront améliorées ;
- tout volontaire passera le permis de conduire, s'il en a l'aptitude médicale ;
- les volontaires recevront une aide personnalisée pour faciliter leur accès à l'emploi.

## **LE DISPOSITIF LEGISLATIF DE LA REFORME DU SERVICE NATIONAL**

Un projet de loi modifiant le code du service national sera présenté au Parlement à l'automne. Il complètera le projet de loi de programmation militaire adopté en conseil des ministres le 13 mai dernier.

### **1. – Le projet de loi de programmation militaire pour les années 1997–2002 prévoit les moyens mis à la disposition des armées.**

Ce projet de loi précise les effectifs et les crédits budgétaires qui seront mis à disposition des armées dans les six années à venir.

Il organise la transition vers une armée professionnelle en déterminant notamment le nombre des appelés et des volontaires dont les armées auront besoin pour accomplir leurs missions.

### **2. – Le projet de loi modifiant le code du service national précisera les modalités de la réforme.**

Ce projet de loi :

- déterminera la classe d'âge (\*) à partir de laquelle l'incorporation obligatoire des jeunes Français sera interrompue ;
  
- fixera les mesures destinées à faciliter la transition d'un système à l'autre ;
  
- arrêtera les dispositions relatives au recensement, au rendez-vous citoyen obligatoire et aux conditions d'exécution du service volontaire.

(\*) classe d'âge : ensemble des personnes nées au cours d'une même année civile.